

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 148 du Code municipal, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le calendrier ci-après de ses séances ordinaires pour l'année 2023.

- Mardi 10 janvier
- Lundi 6 février
- Lundi 6 mars
- Lundi 3 avril
- Lundi 1^{er} mai
- Lundi 5 juin
- Mardi 4 juillet
- Lundi 7 août
- Mardi 5 septembre
- Lundi 2 octobre
- Lundi 6 novembre
- Lundi 4 décembre

Les séances débuteront à 20 h 00, sauf si la tenue d'une consultation publique est nécessaire, ces dernières se tiendront à 20 h 15.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce septième (7^e) jour du mois de décembre deux mille vingt-deux (2022).



Mireille Couture,
Directrice générale et
greffière-trésorière